

**COMMUNE DE BITSCHWILLER LES THANN**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers élus : 19  
Conseillers en 19  
fonction :  
Conseillers présents : 19 (18+1)

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES  
SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Marie MICHEL – MAIRE**

**Présents :** MM. et Mmes Jean-Marie MICHEL, Pascal FERRARI, Denise STUCKER, Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Denis AUER, Michel THROO, Alain SCHOULER, André DIEMER, Brigitte MUNSCH, Héroïse LIEBER, Catherine KRETZ, Katia HALLER, Michel STURM, Pierre REBISCHUNG, Marie-Dominique MLYNEK (pour partie – arrivée à 20 h 30), Emmanuelle RUFFIO, Fabien DEBRUT, Christophe ADAM, Romain FICHTER.

**Absents excusés et  
non représentés :**  
**Absent non excusé :** ./.

**Procurations :** Mme Marie-Dominique MLYNEK représentée par Mme Emmanuelle RUFFIO, jusqu'au point n° 6 (arrivée à 20 h 30).

=====

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2015
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal après démission d'une conseillère municipale - composition des commissions
3. Pacte fiscal et financier : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Thann-Cernay
4. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) – Fixation du coefficient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
5. Renouvellement de la concession de mise à disposition d'un abri de chasse en forêt communale (lot de chasse n° 1 – rive gauche de la Thur)
6. Point sur les travaux en cours
7. Restauration périscolaire : Projet d'installation à la Maison des Associations
8. Football – Protocole de partenariat Bitschwiller/Willer-sur-Thur pour la saison 2015-2016
9. Personnel Communal :
  - . Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.
  - . Mouvements de personnel :
    - o Remplacement de la Directrice Générale des Services
    - o Remplacement d'un agent d'entretien

10. Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Thann-Cernay 2014
11. Rapport d'activités 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes de Thann-Cernay
12. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
13. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Départemental d'Electricité-Gaz
14. Communication des dates des battues de chasse
15. Informations et divers.

=====

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux pour cette séance de rentrée et plus particulièrement à M. Romain FICHTER qui a rejoint l'équipe municipale suite à la démission de Mme Aurélie JARRIGE.

D'entrée, il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

**Modification de l'ordre du jour :**

- 15 - Agrément d'un permissionnaire – lot de chasse n° 2b rive droite
- 16 - Décisions budgétaires modificatives
- Le point n° 15 information et divers portera de ce fait le n° 17 de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces modifications.  
Puis M. le Maire passe à l'ordre du jour.

**POINT N° 1**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2015**

M. le Maire apporte quelques précisions sur les points approuvés lors du dernier Conseil, notamment quant à la signature des diverses conventions avec la CCTC.

Il précise que le dossier de défrichement du Schmelzberg ne pourra se réaliser en raison des frais à engager. En effet une nouvelle réglementation oblige à payer une taxe, en sus du reboisement d'une surface identique à celle à défricher; le coût de cette opération s'élèverait à 4 000 €/ l'ha sans compter les frais de bornage des parcelles.

Au vu de ces nouvelles contraintes, M. le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet de défrichement; les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et sans modification le procès-verbal du 29 juin 2015.

**POINT N° 2**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL APRES  
DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE – COMPOSITION DES  
COMMISSIONS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Aurélie JARRIGE a démissionné de son poste de conseillère municipale en date du 30 juin 2015. Elle a été remplacée par M. Romain FICHTER à effet immédiat.

M. le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

M. Romain FICHTER a émis le souhait de faire partie de plusieurs commissions communales :

- commission paritaire de gestion du complexe sportif – titulaire
- commission de l'urbanisme
- commission des travaux
- commission de sécurité des pistes de ski

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, donne son accord. M. le Maire déclare M. Romain FICHTER installé au sein de ces commissions.

### **POINT N° 3**

#### **PACTE FISCAL ET FINANCIER** **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS** **A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT – Adjointe au Maire - qui expose que le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Thann Cernay prévoit une attribution de 149 317 € à la commune de Bitschwiller au titre de l'année 2015. Cette attribution se fait sous la forme d'un « fonds de concours » pour le financement d'équipements communaux.

Le versement du fonds de concours doit faire l'objet d'une demande approuvée par le Conseil Municipal identifiant les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour lesquelles la Commune sollicite la Communauté de Communes.

Le versement des fonds se fera ensuite en 2 temps : un acompte de 50 % sur la base du budget 2015 des dépenses éligibles puis le solde sur production des dépenses réelles.

Notre objectif est de pouvoir mobiliser ce fonds de concours en 2015 pour compenser les baisses de dotations et la diminution de la part communale des impôts locaux. Pour finaliser cette opération, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

« Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015-2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune pour les années 2015 à 2017. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

Il est rappelé qu'à la fin du mois de juin 2015 le Conseil de Communauté a approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2020, ainsi que les modalités de versement par la Communauté de Communes des fonds de concours adossés au pacte pour la période 2015-2017.

Les Conseils Municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver les conventions particulières.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les premières demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT). »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous et leurs plans de financement, se présentant comme suit :

**SYNTHESE DES DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS DU PACTE FISCAL ET FINANCIER POUR 2015**

<b><u>DEMANDES PAR PROJET</u></b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Fonds de concours demandés</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Amélioration de la <b>voirie</b>	68 000 €	34 000 €
Achat de matériel technique <b>atelier communal</b>	26 000 €	13 000 €
Achat équipements informatiques et de communication pour la <b>mairie</b>	7 600 €	3 800 €
	101 600 €	50 800 €
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Bon fonctionnement de la <b>voirie</b>	63 400 €	31 700 €
Bon fonctionnement des <b>bâtiments communaux</b>	134 000 €	67 000 €
	197 400 €	98 700 €
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS DEMANDES</b>	<b>299 000 €</b>	<b>149 500 €</b>

**Fonds de concours plafonné à 149 317 €**

- Sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 149 317 € pour ces opérations, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier;
- Charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

M. le Maire remercie Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT pour son exposé et tient à féliciter Mme Christelle BRAND, comptable, pour la rigueur et la clarté de son travail d'élaboration du dossier pour la CCTC.

#### **POINT N° 4**

##### **TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TLCFE)** **FIXATION DU COEFFICIENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT – Adjointe au Maire - rappelle que l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions sont codifiées aux articles L.2223-4, L.2333-2 à 5, L.3333-2 à 3-3 et L.5214-24 à 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'assiette de la taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/ MWh).

Les tarifs de référence sont fixés par la loi à :

- 0,75 €/ MWh, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA,
- 0,25 €/ MWh, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 KVA et 250 KVA.

Ces tarifs de référence sont assortis d'un coefficient multiplicateur. Par le jeu des revalorisations successives, ce coefficient a atteint 8,50 pour 2015.

Mais en application de l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 :

- le coefficient multiplicateur unique doit être choisi parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; ou 8,50 ;
- les tarifs de référence seront actualisés chaque année par la loi des finances.

Les délibérations doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre pour modifier le coefficient multiplicateur applicable l'année suivante.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2223-4, L.2333-2 à 5, L.3333-2 à 3-3 et L.5214-24 à 26 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 8,50 le coefficient applicable à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment de transmettre celle-ci au comptable public assignataire de la commune.

#### **POINT N° 5**

##### **RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE MISE A DISPOSITION D'UN** **ABRI DE CHASSE EN FORET COMMUNALE** **(Lot de Chasse n° 1 – rive gauche de la Thur)**

Cet abri de chasse avait fait l'objet d'une concession au titulaire du lot de chasse n° 1, l'Association des Chasseurs du Chauvelin de Willer-sur-Thur, représentée par le Dr. Joseph RICCI, pendant la période du bail de chasse 2006 - 2015.

Le lot de chasse n° 1 ayant fait l'objet d'un renouvellement de gré à gré avec la même société de chasse en date du 16 octobre 2014, il convient à présent de renouveler la concession de mise à disposition de l'abri de chasse.

L'état des lieux a été réalisé de manière contradictoire, en date du 7 septembre 2015, par les représentants de l'Association de Chasse et par la Commune représentée par M. Denis AUER, Adjoint au Maire, accompagné de M. Marc TSCHAEGLER, garde forestier. Les lieux sont restés conformes à la concession d'origine et en bon état.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. Denis AUER, Adjoint au Maire,

- Décide de mettre à disposition de l'Association des Chasseurs du Chauvelin l'abri de chasse fermé qui se trouve situé sur le lot de chasse n° 1, Lieudit ERZENBACH, Section 9 parcelle n° 23, (Forêt communale parcelle n° 15.1 – Série 3) aux conditions suivantes :
  - Renouvellement par un avenant n° 1 de l'acte de concession initial, les autres clauses de la convention signée le 26 juin 2006 restant inchangées.
  - La concession sera précaire et révocable et partira du jour de la signature de la concession et s'arrêtera à la fin du bail de chasse le 1 février 2024.
  - Aucune redevance ne sera exigée par la Commune.
  - Un état des lieux a été dressé qui sera joint à l'avenant n° 1.
- Habilité le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'avenant n° 1 à la convention du 26 juin 2006 avec le représentant de l'Association.

## **POINT N° 6**

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

M. Michel THROO – Adjoint au Maire fait un bilan des travaux en cours ou à réaliser avant la fin de l'année :

Arrivée de Mme Marie-Dominique MLYNEK, à 20 h 30.

#### ➤ **Travaux en cours ou achevés**

##### Travaux de génie civil rue des Vosges (2<sup>e</sup> tranche)

- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public sont achevés pour la partie nous concernant. Les mâts d'éclairage ont été posés de la rue Joffre jusqu'au droit de la pharmacie. Le reste des mâts sera posé par la CCTC après l'appel d'offres qui est en cours. Par ailleurs ORANGE doit encore effectuer l'enlèvement des poteaux et refaire les branchements de son réseau fin septembre. La demande de réalisation de la 3<sup>e</sup> tranche de travaux rue du Rhin, de la salle des fêtes au Super U, a été sollicitée auprès de la CCTC pour 2016.

##### Micro-crèche et école maternelle

- Remplacement d'une partie des descentes de gouttières en cours. Le reste sera fait pendant les congés de la Toussaint.

##### Salle des Fêtes

- Travaux de décapage, de retraçage des divers jeux au sol et recirage.
- Remplacement des luminaires défectueux, une partie reste à faire cet automne.

##### Ecole élémentaire

- Peinture des fenêtres de la salle de classe au rez-de-chaussée.
- Entretien des bacs de jardin.

#### Ferme-auberge du Thannerhubel

- Remplacement des plafonds suite aux problèmes d'infiltration lors des travaux
  - Remplacement d'un sanitaire et d'une conduite d'eau
- Ces travaux restent à faire en attente d'une date de disponibilité du locataire.

#### Travaux du Kuppen

- Les travaux sont réceptionnés et une fête a été organisée sur place. Le personnel technique a remis en état le chemin du Kuppen à la grande satisfaction de tous.

#### Cimetière

- EPICEA a été chargée de procéder au nettoyage du cimetière : la prestation fournie est décevante.

#### RN 66

- Suite aux travaux de rénovation par reprise de la RN 66, certains traçages ont été refaits, notamment au niveau de l'entrée du Super U et du parking du magasin SPECK SPORT.

#### ➤ **Travaux à venir pour fin d'année**

#### Salle des fêtes

- Isolation des conduites de chauffage dans tout le bâtiment pendant les congés de Toussaint par l'entreprise HUG.

#### Aires de jeux

- Remplacement du sol de l'aire de jeux de l'école maternelle
  - Remplacement du sol et des jeux de l'aire de jeux rue du Rhin
- Travaux restant à réaliser.

#### Cimetière

- Projet d'extension du cimetière : le Cabinet BEREST a été chargé de l'étude, nous attendons la restitution de ce travail.

M. le Maire remercie M. Michel THROO pour ce résumé très précis.

M. Christophe ADAM signale le mauvais état des trottoirs suite aux travaux d'éclairage public, les découpes ne sont pas régulières.

M. Michel THROO expose les priorités actuelles en matière de voirie, à savoir finir les travaux d'éclairage public et l'extension du cimetière; une réflexion sera à engager ensuite sur la réfection des trottoirs.

Il précise que les travaux sont priorisés en fonction de nos capacités financières.

### **POINT N° 7**

#### **RESTAURATION PERISCOLAIRE : PROJET D'INSTALLATION A LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la création du périscolaire, le repas de midi nécessite un déplacement quotidien entre la Maison des Associations et la Salle des Fêtes. Le parcours le long de la RN 66 est une préoccupation importante de sécurité pour les parents, le périscolaire et la Commune. Plusieurs parents ont demandé au début du printemps 2015 à la Commune la création d'une cantine à proximité de la Maison des Associations.

Après avoir évalué différentes possibilités, une solution d'échange de salles entre le Péricolaire, la Musique, la Chorale et les Dampf'Pfipla se dégage ; elle permettra d'installer un espace de restauration à la Maison des Associations.

Les Dampf'Pfipla emménageraient à la salle des fêtes, dans la salle occupée jusqu'à présent par le péricolaire, après des aménagements pour le stockage des instruments, l'éclairage et l'amélioration de l'acoustique.

Les travaux comprennent surtout la pose d'un revêtement de sol, le remplacement du plafond par des dalles acoustiques, l'éclairage qu'il convient de renforcer ainsi que l'installation d'une armoire pour le rangement des instruments.

Les travaux et équipements sont évalués à 25 000 € TTC dans leur globalité pour une mise en service début 2016.

Les avantages qui en sont attendus :

- Une amélioration de la sécurité des enfants.
- Les avis favorables des associations concernées par ce schéma de réimplantations et de travaux.
- Des économies de chauffage et de subventions dans le fonctionnement, notamment la subvention d'accompagnement de 1 610 € versée à l'association.

Une réunion avec les 4 associations concernées est prévue pour formaliser les conditions de ces mouvements avant d'engager les travaux.

Le Conseil est invité à délibérer sur le principe et le budget de cette installation.

M. Christophe ADAM fait remarquer que les Dampf'Pfipla se sont montrés plus flexibles qu'une autre association dont les membres sont pourtant moins nombreux.

M. Michel THROO rappelle les objectifs visés à l'origine de la création de la Maison des Associations ainsi que l'évolution de son occupation avec le développement du péricolaire.

M. Pascal FERRARI fait encore remarquer qu'il conviendrait à l'avenir d'envisager également des travaux d'acoustique à la salle des fêtes : l'effet de « caisse de résonance » est fort désagréable lors de concerts ou de représentations théâtrales.

Après ces débats, M. le Maire soumet ce point au vote des Conseillers Municipaux qui, à l'unanimité, émettent un accord de principe pour ce schéma de réimplantation et pour la mise en œuvre de ces travaux avant la fin de l'année. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dès ce printemps et elle sera complétée par l'envoi des devis correspondants.

## **POINT N° 8**

### **FOOTBALL – PROTOCOLE DE PARTENARIAT BITSCHWILLER/WILLER-SUR-THUR POUR LA SAISON 2015-2016**

M. le Maire indique que les clubs de football et les communes de Bitschwiller-les-Thann et Willer-sur-Thur ont signé le 22 juillet un protocole d'accord pour la saison 2015/2016.

Ce protocole organise la mise à disposition du terrain et des vestiaires de Bitschwiller au FC Willer-sur-Thur dans le cadre d'un projet de rapprochement entre les 2 clubs la prochaine saison.



## **POINT N° 9**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **9-1 CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pascal BURR est placé en longue maladie et a sollicité un congé maladie de longue durée jusqu'à sa retraite avec un renouvellement soit annuel ou semestriel suivant son état de santé. Selon la décision du comité médical, des régularisations financières seront à prévoir, le salaire étant garanti pendant une période de 3 ans à 100 %. Une délibération pour décision modificative sera à approuver le cas échéant. Pour consolider l'équipe technique et assurer son bon fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un contrat à durée déterminée de 6 mois à partir du 1er octobre, selon les modalités suivantes :

« M. le Maire indique aux membres de l'organe délibérant, qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La collectivité se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel temporaire, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, l'autorité territoriale propose par conséquent à l'organe délibérant de permettre la création de 1 emploi relevant du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 h / semaine dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

#### **Le Conseil,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

#### **Après en avoir délibéré :**

- Autorise la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 h / semaine, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- Prévoit que le traitement de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;
- Autorise en conséquence l'autorité territoriale à signer un premier contrat d'engagement d'une durée de 6 mois renouvelable ;
- Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours. »

## **9-2 MOUVEMENT DE PERSONNEL – REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES et REMPLACEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN**

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Denise MACIAS, Directrice Générale des Services au grade d'Attaché Principal Territorial, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour procéder à son remplacement, M. le Maire a procédé au recrutement de M. Laurent VOINSON qui occupe actuellement des fonctions similaires à la Commune de MOOSCH avec un grade d'Attaché Territorial. M. VOINSON prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2015 et travaillera en binôme avec Mme MACIAS pendant deux mois.

M. Jean-Luc BLUM, Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe partira à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et bénéficiera de congés à compter du 15 septembre 2015 jusqu'à la date de départ officielle.

M. Sébastien TSCHAEGLÉ occupe un poste en CDD selon délibération du Conseil Municipal pour accroissement temporaire d'activités qui prendra fin au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Un recrutement est actuellement en cours pour pourvoir au remplacement de M. Jean-Luc BLUM à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

M. Alain SCHOULER souhaite qu'un organigramme des services soit établi afin de connaître le rôle et les attributions des employés communaux. Le nécessaire sera fait une fois ces changements réalisés.

Mme Emmanuelle RUFFIO souhaite intervenir sous ce point consacré au personnel communal. Elle rappelle que le Conseil Municipal avait été amené à délibérer en 2014 pour créer un poste temporaire d'un an au profit de Mme Kitty MULLER.

Elle relève que le travail fourni par Mme MULLER est exemplaire et a noté avec satisfaction son engagement pour la Commune, engagement largement illustré lors de l'organisation et la tenue de la journée citoyenne.

De plus elle fait l'unanimité auprès de ses collègues tant par ces compétences et son adaptation.

Elle émet le souhait que son contrat soit prorogé, le service rendu à la collectivité à travers son poste et son travail étant largement justifié.

M. le Maire entend bien cette remarque et apprécie la qualité du travail réalisé par Kitty Muller ; il relève par ailleurs que la Commune est confrontée au problème de la baisse de ses ressources par la perte des dotations de l'Etat. Il est de sa responsabilité de gérer l'effectif communal dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal.

### **POINT N° 10**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY 2014**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activité 2014 des services de la CCTC ainsi que les perspectives d'actions pour les années à venir.

Le document a été transmis aux conseillers municipaux pour lecture.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2014.

## **POINT N° 11**

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

M. Michel THROO présente au Conseil Municipal un résumé détaillé des rapports 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif. Les documents ont été tenus à la disposition des conseillers municipaux pour lecture.

#### Gestion de l'Eau

M. Michel THROO précise que 17 Communes sont concernées par la gestion de l'eau qui est répartie en 3 secteurs, notre Commune faisant partie du secteur 2.

2 réservoirs constituent les réserves propres de Bitschwiller :

- Lieudit Busenbach – 2 cuves de 150 m<sup>3</sup>, soit 300 m<sup>3</sup> au total
- Chemin du Kerlenbach – 1 cuve de 200 m<sup>3</sup>.

Depuis 2012 il n'y a pas de production propre à Bitschwiller au niveau de la prise en rivière au Steinklötz.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est de 1.62 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 1.50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'état de la dette du service au 31.12.2014 s'élève à 2 026 409 €.

Le contrôle de la qualité de l'eau à Bitschwiller révèle que, sur 11 prélèvements, toutes les analyses sont conformes. Il est toutefois recommandé de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer.

#### Gestion de l'Assainissement

Notre Commune est reliée à la station d'épuration de Cernay.

La longueur totale du réseau géré par la Communauté de Communes est de 104 km en eaux usées dont 33 km de réseau en eaux pluviales. Il y a 7 713 abonnés en assainissement collectif et 990 habitants desservis par l'assainissement non collectif.

Le coût du m<sup>3</sup> s'élève à 2.71 € contre 2.66 € en 2014 soit une augmentation de 1.8 %

L'état de la dette pour ce service s'établit à 2 905 499 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La station d'épuration est exploitée par la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 12 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le principe de traitement est un traitement conventionnel à boues activées.

Le bilan d'exploitation de la station d'épuration :

Total des dépenses : 733 858 €

Total des recettes propres (hors fiscalité) : 105 258 €

Montant des frais de fonctionnement : 628 600 €

M. le Maire remercie M. Michel THROO pour toutes ces explications. Le Conseil Municipal prend acte des rapports 2014.

## **POINT N° 12**

### **RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

M. le Maire donne la parole à M. André DIEMER, Vice-Président du Syndicat Mixte Thann-Cernay, pour présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets.

M. André DIEMER fait état de ses craintes quant à l'absorption du Syndicat Mixte Thann-Cernay par la Communauté des Communes par un transfert de compétences.

Le Syndicat Mixte a fait de gros efforts pour maintenir les tarifs depuis 5 ans grâce aux éco-organismes. Les tarifs seront maintenus également pour 2016.

Les contrôles sont plus stricts à l'entrée de la déchetterie.

62 tonnes de déchets toxiques ont pu être collectées, dont 47 tonnes par l'organisme Eco DDS.

Une benne fermée a été installée pour collecter le mobilier et l'organisme Eco-mobilier prend en charge le recyclage du mobilier (bois, ferraille, plastique) dont une grande partie était jusqu'à présent destinée à l'enfouissement.

Coût d'une tonne d'ordures encombrantes : 196 € H.T.

16 % de refus de tri sont constatés chaque année.

L'obtention du label « Territoire Zéro Déchets – Zéro Gaspillage » a permis d'embaucher pendant 6 mois 6 ambassadeurs de tri sénior pour sensibiliser en priorité les habitants des quartiers d'habitat vertical et pavillonnaire, effectuer le suivi de collecte et informer les usagers des consignes de tri.

Pour plus de renseignements, le document est tenu à la disposition des Conseillers Municipaux, en Mairie. .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2014.

### **POINT N° 13**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE-GAZ**

M. le Maire expose ce rapport d'activité, en citant les faits les plus marquants.

Concernant l'électricité, l'enfouissement des lignes 20 000 volts progresse et le temps de coupure moyenne de courant a tendance à diminuer.

Pour ce qui concerne la partie gaz, GRDF doit faire face au vieillissement des canalisations qui ont une durée de vie de 55 ans. Il reste encore sur le territoire 9 km de canalisation en fonte !

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2014.

### **POINT N° 14**

#### **COMMUNICATION DES DATES DES BATTUES DE CHASSE**

M. le Maire communique les dates de battues de chasse prévues sur le lot n° 1 :

- ✓ Samedi 24 octobre 2015
- ✓ Dimanche 22 novembre 2015
- ✓ Samedi 19 décembre 2015
- ✓ Dimanche 17 janvier 2016

Ces dates feront l'objet d'une insertion presse et d'un affichage à la Mairie

## **POINT N° 15**

### **AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE – Lot de Chasse n° 2b rive Gauche**

M. Georges SCHUBETZER en sa qualité de locataire des lots de chasse 2A et 2B rive droite, sollicite l'agrément en tant que permissionnaire du lot 2 B de

- M. David HALLER né le 10/01/1968 et demeurant 6 rue des Champs à FELLERING en lieu et place de M. Philippe AUER de BITSCHWILLER-LES-THANN.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son agrément à la candidature proposée ci-dessus en qualité de permissionnaire.

## **POINT N° 16**

### **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

M. le Maire explique qu'il convient de rectifier certaines imputations prévues au budget primitif 2015 :

#### **En fonctionnement :**

- Dépassement des frais de personnel qui provient principalement du salaire de l'agent technique de 2<sup>e</sup> classe qui sera embauché à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, soit un crédit complémentaire à voter de 5 500 €

#### Modifications budgétaires à apporter :

Chapitre 011 - Art. 6218 - Personnel extérieur	+ 5 500 €
▪ Art. 61522 - Bâtiments	- 5 500 €

#### **En investissement :**

- Un crédit supplémentaire de 1 100 € est nécessaire pour financer le dépassement des travaux d'amélioration pastorale sur le Kuppen ; la somme correspond à l'installation d'un grillage en aval du chemin pour sécuriser les propriétés riveraines durant le chantier.

#### Modifications budgétaires à apporter :

- Chapitre 23 – Article 2312 – Agencements et aménagements de terrain – Opération 292 GERPLAN	+ 1 100 €
- Chapitre 21 – Article 2151 – Réseaux de voirie – opération 288 VOIRIE	- 1 100 €

Concernant ces travaux au Kuppen, M. Christophe ADAM tient à faire remarquer la mauvaise qualité du travail effectué par l'Entreprise CHALGOUMI lors de la pose du grillage de protection sécurité, côté aval du Kuppen et exprime son mécontentement.

Pour le vote de la délibération modificative ci-dessus, M. Christophe ADAM et Mme Marie-Dominique MLYNEK s'expriment contre pour les raisons évoquées.

La délibération est adoptée par 17 voix pour et 2 contre.

## **POINT N° 17**

### **INFORMATIONS ET DIVERS**

- **Elections Régionales**

Les élections régionales seront organisées les 6 et 13 décembre 2015. Les Conseillers Municipaux sont invités à indiquer au secrétariat de la Mairie leurs disponibilités pour effectuer les permanences au bureau de vote et pour le dépouillement.

Une attention particulière doit être apportée lors du dimanche 13 décembre car c'est aussi le jour de la fête de Noël des personnes âgées.

- **Fête de Noël des personnes âgées**

La fête de Noël aura lieu le dimanche 13 décembre 2015.

- **Bitschwill'Art**

Bitschwill'Art sera organisée en 2017 avec une ouverture et une extension souhaitée dans l'ensemble du village. Un comité de pilotage en association avec les Sociétés Réunies sera mis en place. Il sera appelé à apporter des idées et à s'occuper de l'organisation pratique de l'exposition.

- **Fête Montagnarde du Thannerhubel**

Dimanche 13 septembre 2015 aura lieu la fête du Thannerhubel organisée par le Ski Club. M. le Maire invite les Conseillers Municipaux disponibles à participer à cette fête ou à y faire un acte de présence.

- **Rentrée scolaire**

Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT fait le bilan de la rentrée scolaire et de la rencontre avec les enseignants qui s'est tenue le 7 septembre dernier.

- ✓ Ecole Maternelle : 55 enfants (27 et 28 par classe)  
Mme TAVERNIER est absente et est remplacée par un maître
- ✓ Ecole Elémentaire : 95 élèves (dont 25 CP - 20 CE1 - 25 CE2 ET CM1 et 25 CM2)  
Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies : Mme Nadine FISCHMEISTER et Mme Cindy HELL.

L'école maternelle a le projet de peindre une fresque sous le préau de l'école, en association avec Mme Charlotte AVELINE, dans le cadre du projet d'école.

- **Rythmes scolaires**

Les cours d'anglais seront dispensés deux jours par semaine, par contre il n'y aura plus de chant choral, faute de participants.

- **Fleurissement**

Mme Denise STUCKER signale que le jury a visité les diverses maisons inscrites pour le fleurissement 2015. Le classement fera l'objet d'une publication prochaine.

M. André DIEMER encourage le fleurissement du village et rappelle que ce point faisait partie des objectifs du programme électoral ; il souhaite notamment développer le fleurissement des ilots aux entrées de village ainsi que sur les candélabres d'éclairage public.

M. Michel THROO rappelle que toutes ces actions sont liées aux moyens dont pourra disposer la Commune.

M. André DIEMER confirme son attachement à ce projet ; il souhaite également engager une réflexion sur un sujet qu'il avait déjà abordé lors d'une séance antérieure à savoir l'installation d'un espace pour les jeunes du village.

En conclusion de ce débat, M. le Maire décide d'organiser une réunion de la commission de travaux et de fixer la date au 24 octobre 2015 à 9 h en Mairie.

- **Giratoire du Kerlenbach**

M. Alain SCHOULER a eu des échos à propos de l'avancement du giratoire : des études seraient mises en route et l'enquête publique devrait être lancée pour mi-2016. En ce qui concerne la RN 66, aucune nouveauté n'est attendue quant à l'avancée du projet de déviation.

M. le Maire abordera ce sujet avec la DREAL qu'il doit rencontrer tout prochainement. Il en rendra compte lors du prochain Conseil Municipal.

- **Déplacement de la Pharmacie**

Suite à une question de M. Christophe ADAM, M. le Maire indique que l'ARS n'a pas donné d'agrément au transfert de la pharmacie dans un nouvel emplacement.

Un recours a été engagé contre cette décision par la pharmacienne.

- **Planning d'utilisation du complexe sportif**

Mme Marie-Dominique MLYNEK signale que la date du 22 septembre retenue pour la réunion d'établissement du planning d'occupation du complexe sportif est tardive.

M. le Maire précise que les créneaux existants continuent de fonctionner jusqu'à l'attribution du nouveau planning.

Mme MLYNEK demande cependant que cette réunion se fasse plus tôt à l'avenir.

- **Piste Cyclable**

M. Fabien DEBRUT soulève le problème de la fréquentation par les automobilistes de la piste cyclable lors de gros bouchons, alors que cet usage est interdit. Ce fut à nouveau le cas tout récemment lors du marché annuel de THANN.

M. Denis AUER lui répond que ce n'est pas une piste cyclable dans le sens strict du terme, mais un itinéraire cyclable utilisable par les riverains. De plus, cette route est utilisable en cas de nécessité absolue (accident) ou par les grumiers.

- **Terrain rue de l'Industrie**

M. Christophe ADAM demande s'il y a des nouvelles quant à la vente du terrain communal rue de l'Industrie. M. le Maire lui répond qu'aucun acheteur ne s'est encore déclaré.

- **Aire de jeux rue des Vosges**

M. Christophe ADAM a constaté que les poteaux en fer ont bien été enlevés par les services techniques comme l'avaient sollicité les riverains. Il demande confirmation de la propriété du chemin d'accès à l'arrière des maisons du lotissement WEST : ce chemin est privé et appartient à la copropriété.

**Panneaux publicitaires**

M. Christophe ADAM s'interroge la présence d'un camion publicitaire à l'entrée de la zone industrielle rue du Rhin et sur sa conformité à la nouvelle réglementation des panneaux publicitaires dans le Parc des Ballons.

M. le Maire répond que ce stationnement s'effectue sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire. Il prévoit de rencontrer prochainement en Mairie le responsable départemental en charge de ce dossier au niveau de la Préfecture pour clarifier les différents cas de figure en ce qui concerne l'affichage publicitaire dans la Commune.

- **Théâtre**

M. le Maire indique que « Les Bâisseurs » interpréteront une pièce de théâtre à la salle des fêtes le 19 et 20 septembre prochain qui s'intitule « TOC-TOC ». Il invite les Conseillers à y assister dans la mesure de leurs disponibilités.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 h 45.